Devenir Procureur de la République

Par **rebellis**, le **09/07/2015** à **17:52**

Bonjour,

Comme le titre l'indique je souhaiterai devenir Procureur et de ce fait, j'aimerai si possible qu'on me guide concernant les choix des matières ou me conseiller la/ les branches du droit à privilégier pour me "rapprocher" le plus possible du parcours à faire pour pouvoir exercer ce métier.

Ps: Je serai en troisième année de licence à la rentrée prochaine.

Merci d'avance pour celles et ceux qui prendront de leur temps pour me répondre :).

Par **joaquin**, le **09/07/2015** à **18:41**

Bonjour,

Pour être procureur, il faut passer (et réussir) le concours de l'Ecole Nationale de la magistrature (ENM).Après votre réussite au concours, vous passerez un an et demi à l'ENM et à la fin de votre scolarité, vous serez affecté à un poste, mais pas forcément un poste de procureur. Cela pourra être juge d'instruction, juge au tribunal d'instance, juge de tutelle, etc etc... Les études les plus appropriées pour préparer ce concours, c'est un master en carrières judiciaires.

Cordialement
JG

Par **Emillac**, le **09/07/2015** à **19:14**

Bonjour,
[citation]**Joaquin a écrit :**
mais pas forcément un poste de procureur.
[/citation]
Sûrement pas, même !
[citation]Comme les magistrats du siège, les procureurs de la République sont nommés par décret du président de la République. Les procureurs généraux sont, eux, nommés par décret

en conseil des ministres.
Source : WIKIPEDIA[/citation]
Autant dire que ça ne se décide pas comme çà ("Je veux devenir Procureur de la République") en envoyant son CV avec une lettre de motivation au Ministère de la Justice. Avant de devenir Procureur, rebellis devra beaucoup ramer et "crapahuter" dans les "bons milieux"... (et éviter de trop jouer les rebelles, ce que laisserait supposer son pseudo) [smile25]

Par **rebellis**, le **09/07/2015** à **22:42**

Merci pour vos réponses !

Emillac :Ahaha je vous assure que je ne prendrai pas le risque de l'être si ça me fait défaut!

Finalement, les choix des matières en L3 importent peu? C'est surtout le choix du master qui va permettre une première approche dans la préparation du concours si j'ai bien compris ?

Enfin, selon vous est-il utile d'intégrer une prépa pour préparer le concours de l'ENM ?

Par **Herodote**, le **10/07/2015** à **11:34**

Bonjour,

Oui, le choix des matières en L3 importe peu. Si l'on regarde le programme du concours, c'est grosso modo, tout le programme de public et privé de licence, et tout le programme de privé de M1 (Civil, Pénal, Social, Commercial & International). Donc, quels que soient vos choix, vous ne pourrez pas tout étudier, donc, les choix importent peu (en licence).

En M1 - M2, vu que l'essentiel du programme du concours porte sur le Droit Civil et sur le Droit Pénal (épreuves principales), il vaut mieux s'orienter vers un M1-M2 type Droit Privé Général ou Droit Pénal. Quant à la nécessité de faire une prépa... Cela dépend des gens. Il est au moins nécessaire de faire un IEJ (prépas des universités), mais l'encadrement n'y étant pas très poussés, certains intègrent également des prépas privées, payent cher, mais ont un encadrement plus poussé, davantage d'exercices, etc.

Est-ce indispensable de passer par une prépa ? En théorie, non, certains réussissent sans. En pratique, je crois qu'il est estimé que 80% des promos y ont recours. Restent les 20% qui n'en ont pas eu besoin. Cela dépend des individus. Cela étant, dans tous les cas, c'est le travail personne qui détermine la réussite. La prépa offre davantage de soutien, d'exercices, d'entrainements, mais ce n'est pas la prépa qui passe les épreuves le jour J.

Concernant la scolarité, elle est de 31 mois, et donc, 2 ans et demi et non un an et demi. C'est un détail ! Mais, c'est très long en effet. Cela étant, il s'agit essentiellement de stages et de formation pratique. Il s'agit d'une école d'application, puisque l'essentiel des auditeurs de justice ayant un bac + 5 en droit, ils ont déjà acquis la théorie, mais pas les aspects pratiques propres aux métiers de la magistrature.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Quant au affectations après l'école, l'essentiel a été dit. On peut commencer substitut du procureur, tout en bas dans la hiérarchie du parquet (ou ministère public), mais pas procureur de la République, qui est le chef du parquet d'un TGI.

Cela étant, des évolutions de carrière sont tout à fait possible. On peut passer du siège au parquet et inversement, mais aussi monter en hiérarchie dans le parquet (de substitut à vice procureur, etc.), ou au siège. La magistrature en France est une magistrature de carrière, donc on monte en grade, on gravie les échelons, comme ailleurs dans la fonction publique, même s'il y a des spécificités (notamment en ce qui concerne le statut des magistrats).

Par **rebellis**, le **10/07/2015** à **16:03**

Bonjour,

Merci beaucoup Herodote pour vos réponses très détaillées ! Je comprends désormais mieux les choses :).

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés